

DECLARATION A LA PRESSE

Le Bélarus confirme qu'il n'applique aucune restriction à l'entrée, au séjour et à la résidence des personnes vivant avec le VIH

Les étrangers auront un accès égal aux services de santé, notamment au traitement antirétroviral

GENÈVE, 9 avril 2015—Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) se félicite de la confirmation par le Gouvernement du Bélarus qu'il n'applique aucune restriction à l'entrée, au séjour et à la résidence des personnes vivant avec le VIH. En outre, le Bélarus offre aux étrangers le même accès aux services de soins de santé, notamment le traitement antirétroviral pour les personnes vivant avec le VIH.

L'annonce signale que le pays aligne ses lois et politiques concernant les restrictions liées au VIH à l'entrée, au séjour et à la résidence sur les normes en matière de santé publique internationale et de droits humains. Il s'agit notamment de la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH et le sida de 2011, qui encourage spécifiquement les États Membres à supprimer toutes les restrictions au voyage liées au VIH.

« Au Bélarus et ailleurs, la liberté de mouvement est un droit dont chacun doit pouvoir jouir, quel que soit son statut VIH, » a déclaré le Directeur exécutif de l'ONUSIDA Michel Sidibé. « J'appelle instamment les 37 pays, territoires et zones restants qui imposent toujours de telles restrictions à prendre des dispositions immédiates pour en finir avec les lois et pratiques répressives, en tant que mesures essentielles pour mettre fin à l'épidémie de sida. »

Avec ce développement positif au Bélarus, seuls trois pays d'Europe orientale et d'Asie centrale appliquent toujours des restrictions au voyage liées au VIH.

Rien ne prouve que les restrictions au voyage liées au VIH protègent la santé publique ou empêchent la transmission du VIH. Les preuves scientifiques les plus récentes indiquent que les personnes vivant avec le VIH qui ont accès au traitement contre le VIH peuvent atteindre une charge virale indétectable, ce qui réduit considérablement le risque de transmission du VIH. Ces restrictions ne présentent en outre aucune justification sur le plan économique, car les personnes vivant avec le VIH peuvent avoir une vie professionnelle longue et productive.

[FIN]

Contact

ONUSIDA Genève | Norha Restrepo | tel. +41 22 791 2511 | Restrepo Lopez N@unids.org

ONUSIDA

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) guide et mobilise la communauté internationale en vue de concrétiser sa vision commune : « Zéro nouvelle infection à VIH. Zéro discrimination. Zéro décès lié au sida. » L'ONUSIDA conjugue les efforts

de 11 institutions des Nations Unies – le HCR, l'UNICEF, le PAM, le PNUD, l'UNFPA, l'UNODC, ONU Femmes, l'OIT, l'UNESCO, l'OMS et la Banque mondiale. Il collabore étroitement avec des partenaires mondiaux et nationaux pour mettre un terme à l'épidémie de sida à l'horizon 2030. Pour en savoir plus, consultez le site unaids.org, et suivez nous sur Facebook et Twitter.